

REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

16^{ème} 2CV Cross de SOUGY

5 et 6 Septembre 2020

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA LOIRET organise les 5 et 6 Septembre 2020 avec le concours de l'Ecurie Orléans le :

16^{ème} 2CV Cross de SOUGY

Cette compétition compte pour la Coupe de France de 2CV Cross et le championnat de 2CV Cross de la ligue du Sport Automobile Centre - Val de Loire.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire sous le numéro 016/2020 en date du 15 juillet 2020, et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 363 en date du 16 juillet 2020.

1.1. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Sophie GARDIA</i>	<i>Licence 1504/54158</i>
Membres du Collège	<i>Jean-Yves ESNAULT</i> <i>Jean Yves BRISSET</i>	<i>Licence 1504/6577</i> <i>Licence1504/3244</i>
Directeur de Course	<i>José PERROT</i>	<i>Licence 1504/6570</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>Jean-Marc BONNAY</i>	<i>Licence 1504/25558</i>
Adjoint(s) à la Direction de Course	<i>Jean-Marc PELLETIER</i> <i>Joël BOURCIER</i> <i>Jacques COURTIN</i> <i>Elisabeth PERROT</i>	<i>Licence 1504/10296</i> <i>Licence 1504/6549</i> <i>Licence 1504/6233</i> <i>Licence 1504/6567</i>
Commissaire Technique Responsable Commissaire Technique Commissaire Techniques délégué Commissaire Techniques Stagiaire	<i>Olivier HERHEL</i> <i>Michel TOURLOURAT</i> <i>Vincent PHILIPPON</i> <i>Patrick VERVAERT</i>	<i>Licence 1503/15550</i> <i>Licence 1504/8826</i> <i>Licence 1505/115581</i> <i>Licence 1504/221227</i>
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	<i>Jacques CHAUMERON</i> <i>Gérard TREMBLAY</i>	<i>Licence 1504/8066</i> <i>Licence1504/209337</i>
Chronométrateur responsable Chronométrateur Chronométrateur Stagiaire Chronométrateur Stagiaire	<i>Jean Marie BLUTEUX</i> <i>François FAUCHEUX</i> <i>Emeline OSMONT</i> <i>Vincent PERDEREAU</i>	<i>Licence 1466/9742</i> <i>Licence 1501/16543</i> <i>Licence 1504/300428</i> <i>Licence 1504/202801</i>
Juge de faits	<i>Jean Louis POTHAIN</i>	<i>Licence 1430/5389</i>
Médecin	<i>Patrice DIACONO</i>	<i>Licence 1504/27240</i>
Responsable presse	<i>Jean-Claude PAINCHAULT</i>	<i>Licence 1504/6559</i>
Responsable de la mise en place des moyens	<i>Pascal PERDEREAU</i>	<i>Licence 1504/236677</i>

L'organisateur administratif est : l'ASA LOIRET

et l'organisateur technique est : l'Ecurie Orléans

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	dès l'obtention du Permis d'Organisation
Clôture des engagements	Samedi 29 août 2020
Publication de la liste des engagés	Samedi 5 septembre 2020
Date de l'épreuve et lieu	Samedi 5 et Dimanche.6 Septembre 2020 à : SOUGY (45)
Vérifications Administratives et Techniques	Vendredi 4 Septembre de : 16H30 à 19H et Samedi 5 Septembre de : 8H00 à 10H00 .
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 5 Septembre à : 10 H sur le circuit
Briefing Commissaires	Samedi 5 Septembre à : 8 H au hangar
Briefing -Pilotes - obligatoire	Samedi 5 Septembre à : 13h30 devant la Direction de Course
Horaire des essais libres	Samedi 5 Septembre de 9H à 12H
Horaire des essais chronométrés	Samedi 5 Septembre à partir de 14h15
Horaire des courses	Samedi 5 Septembre de 16h15 à 19h Dimanche 6 Septembre de 10h à 20h00
Affichage des résultats provisoires	Dès la fin de l'épreuve
Remise des prix	Dimanche 1 ^{er} Septembre Podium dès la fin de l'épreuve

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 4 Septembre de 16h30 à 19H00 et le samedi 5 Septembre 2020 de 8H00 à 10H00.

La liste des engagés sera consultable 5 jours avant l'épreuve sur le site Internet du Groupement 2CV Cross et sur le site Ecurie Orléans : <http://ecurieorleans.free.fr>

ARTICLE 2. ASSURANCE

Selon réglementation générale 2CV CROSS

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

ECURIE ORLEANS 459 rue du Lac 45770 SARAN

Tél : 02 38 73 32 92 - Portable : 06 86 50 90 90 - Courriel : jc.painchault@orange.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 29 Septembre 2020 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

65 € avec la publicité de l'organisateur

130 € sans la publicité de l'organisateur

60 € Titre de participation

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 30, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par 2 pilotes.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

Le port d'un bracelet obligatoire pour le pilote sera remis à l'accès du circuit ainsi que trois bracelets accompagnants.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Selon réglementation générale 2CV CROSS.

4.3. NUMEROS

Les numéros seront fournis par le Groupement de 2cv Cross. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit d'Orléans - Sougy à SOUGY (45). Il est long de 990 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du : 1^{er} Juin 2018 sous le n° 45 15 18 0293 AC Nat 0946.

L'accès au circuit se fait par la D5 reliant Sougy à Rouvray Ste Croix - Autoroute A10 sortie Artenay

6.3. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé au PC de Direction de course aux abords du circuit. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents aux abords du circuit. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve au numéro de téléphone suivant : 06 86 50 90 90

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Selon réglementation générale 2CV CROSS

Le **briefing obligatoire** des pilotes aura lieu sur le circuit le samedi 5 Septembre 2020 à 13h30

7.1. ESSAIS LIBRES

Samedi 5 Septembre 2020 de 9H00 à 12H00

7.2. ESSAIS CHRONOMETRES

Samedi 5 Septembre 2020 à partir de 14H15

7.3. COURSE

- Samedi 5 Septembre 2020

- Manches de Qualifications (10 tours) à partir de 16h15
- ¼ de finale (15 tours) à partir de 19h15

- Dimanche 6 Septembre 2020

- Manches de Qualifications (10 tours) à partir de 10h15
- ½ finales (15 tours) à partir de 14h30
- Consolante (8 tours) à partir de 16h30
- Finale (20 tours) à partir de 17h30
- Affichage des résultats provisoires 15mn après la finale
- Podium

Parade des pilotes : Une parade des Pilotes est prévue avant la Finale. L'organisateur se réserve le droit de la supprimer.

ARTICLE 9. PENALITES

Selon réglementation générale 2CV CROSS

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Selon réglementation générale 2CV CROSS

ARTICLE 12. PRIX

12.1. PRIX

Selon réglementation générale 2CV CROSS

Les prix seront envoyés par courrier sous 48 Heures ou remis aux pilotes après la Finale si possible.

Podium des 3 premiers à l'issue de la finale.

Une remise de coupes ou trophées sera également effectuée pour les commissaires le dimanche midi.

ARTICLE 13. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

13.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISTEUR

Nombre de postes de commissaires : 7

Nombre de commissaires par poste : 2 à 3

Nombre d'extincteurs par poste : deux de 6 kg (à poudre)

13.2P.MEDICALISATION

- Un centre de premiers soins avec lits médicalisés
- Une équipe de secouristes pompiers avec ambulance
- un véhicule incendie 4X4
- Un véhicule d'intervention rapide (Direction de course)
- Un véhicule d'intervention rapide (Médecin)

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non ?

Liaison avec le SAMU 45 (téléphone filaire) Service informé.

Liaison avec le centre de secours (téléphone filaire) Service informé.

Zone hélico matérialisée au sol derrière le centre de premiers soins (point GPS communiqué au SAMU).

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention d'organisation : Ci jointe

Horaires détaillés de l'épreuve : voir art 7

Déclaration d'organisation : ci jointe

Dossier de sécurité : voir art 6.1

DIVERS

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement de tout concurrent présentant des troubles du comportement pouvant porter atteinte à la sécurité générale de la manifestation.

L'accès au parc "CONCURRENTS" est strictement réservé aux véhicules tracteurs avec remorques et aux véhicules de compétition. **2 accès par voiture de course**

Les remorques seront ensuite **OBLIGATOIREMENT** garées dans le parc "REMORQUES" **par vos soins.**

Le parc "CONCURRENTS" sera fermé le Vendredi 4 Septembre à **23H30**

Ouverture le samedi 5 Septembre à 6H00

Possibilité de stationnement provisoire sur le parking "SPECTATEURS"

Dans le paddock, les réserves de carburants ne sont autorisées que dans des jerrycans métalliques. Chaque concurrent doit être en possession d'un extincteur poudre de 6kgs. Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m devra être mise en dessous des voitures de course pendant toutes les opérations d'assistance mécanique sous peine d'une amende de 200 euros.

Il est strictement interdit, pour raison de sécurité, de brancher des **matériels de cuisson**, des **climatiseurs** ou des **congélateurs** *sur le réseau électrique de l'organisateur*.

Les prolongateurs électriques utilisés par les concurrents pour alimenter leur structure doivent être aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g 2-5 en 16 ampères.

Seuls les barbecues à gaz et à foyer fermé aux normes NF seront acceptés.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants et leurs déchets.

EN AUCUN CAS, CES PRODUITS ET DECHETS NE DOIVENT ETRE LAISSES SUR PLACE.

Tous les déchets alimentaires devront être emmenés par les concurrents, en cas de non respect une facture de 300€ sera envoyée au concurrent avec copie à la FFSA.

La vitesse est limitée à **10Km/h**. sur le site - des contrôles seront effectués.

Tout comportement impoli envers les bénévoles et membres de l'organisation fera l'objet d'une amende et de sanction auprès du Collège des commissaires sportifs.

VOUS ETES RESPONSABLE DE VOS ACCOMPAGNEURS .

En cas de non-respect l'organisateur pourra exclure le pilote ainsi que ses accompagnants et sans remboursement des frais d'inscription.

IMPORTANT

- L'accès au circuit, pour tous, uniquement par l'entrée spectateurs

En doublure de l'épreuve, il sera organisé une épreuve du Championnat de France de Fol'Car.

11^{ème} FOL'CAR DE L'ORLEANAIS